

## Survol

Dans le cadre d'une initiative visant à assurer la stabilité et la sécurité du secteur financier au vu d'un paysage des paiements en pleine évolution, le gouvernement a signalé, dans le budget de 2022, son intention de lancer un examen législatif du secteur financier relativement à la numérisation de l'argent, notamment en créant une monnaie numérique de banque centrale (MNBC).

L'Association des banquiers canadiens (ABC)<sup>1</sup>, dans un [document de position précédent](#)<sup>2</sup> axé sur l'émission

paiement fiables, sûrs et quasi instantanés entre les particuliers à l'intérieur du pays. Par ailleurs, selon les données de la Banque mondiale<sup>5</sup>, notre pays dispose du système financier le plus inclusif parmi tous les pays du G7, plus de 99 % de la population ayant un compte auprès d'une institution financière. Dans un tel contexte, les avantages supplémentaires que pourrait offrir une MNBC restent nébuleux.

Au-delà de l'absence d'un besoin immédiat ou d'une politique justificatrice claire, comme le soulignait l'exposé susmentionné de l'ABC, il serait important que le gouvernement informe la population des risques posés par une MNBC. Nous encourageons la Banque du Canada et le gouvernement à consulter davantage les particuliers sur les risques et les choix d'intérêt public nuancés à ce sujet, afin d'obtenir suffisamment de données sur les préférences et les préoccupations des consommateurs canadiens à l'égard d'une MNBC.

Il est également essentiel que le gouvernement énonce des priorités sans ambiguïté sur les différentes initiatives de modernisation actuelles et fournisse une feuille de route décrivant la façon dont ces flux de travail parallèles se recoupent, tant à court terme qu'à long terme. Au nombre de ces initiatives figurent des projets pour moderniser le système de paiements et lancer un régime bancaire mené par le consommateur (également connu sous le nom de système bancaire ouvert), en plus des discussions en cours concernant le traitement réglementaire approprié des cryptoactifs, dont les cryptomonnaies stables.

Le premier document de position de l'ABC soulignait l'importance d'établir et de confirmer les motivations stratégiques d'une MNBC de détail avant qu'une telle monnaie ne soit émise. Nous serons h2 ( l)3.2esA.1 ( h7(de)-12.3 e )T0.002

## **Première caractéristique de conception : modèle hybride à deux paliers**

Une décision importante au début de la conception d'une MNBC consiste à savoir s'il faut opter pour un modèle à un palier, entièrement pris en charge par la Banque du Canada, ou un modèle à deux paliers qui fait également appel à d'autres acteurs.

L'ABC croit qu'un modèle de distribution hybride à deux paliers, dans lequel les utilisateurs finaux poursuivent leurs relations avec leurs fournisseurs de services financiers au lieu d'avoir à établir une nouvelle relation directe avec la banque centrale, comme décrit par la Banque des règlements internationaux (BRI)<sup>6</sup>, est celui qui maintiendrait le meilleur équilibre entre les avantages et les risques de sécurité, de stabilité, de compétitivité et d'efficacité du système financier canadien. Un tel modèle est particulièrement nécessaire en raison de l'absence d'une réglementation efficace en matière de conformité sur le marché pour les fournisseurs I



dans un portefeuille numérique pourrait contribuer davantage à atténuer divers risques liés à la fraude auxquels font face les consommateurs<sup>12</sup>.

### **Coordination entre les différents paliers de gouvernement**

Enfin, il est important que les gouvernements fédéral et provinciaux s'entendent entre eux et avec les organismes de normalisation internationaux concernés quant à tout enjeu de conception d'une MNBC dans le contexte de multiples autres initiatives de modernisation actuellement à l'étude. Sans une telle coordination, la mise en œuvre efficace d'une MNBC sera ardue. Il conviendrait aussi de tenir compte d'autres questions qui n'ont pas été discutées dans le présent